

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Afin de répondre à une demande croissante d'une garantie de la qualité et de la pérennité de la gestion forestière de la part des pouvoirs publics, des forestiers, des industriels de la filière bois et de la société civile, COSYLVAL s'engage à :

Agir en **conformité avec la législation** et la réglementation environnementale applicable et répondre aux autres exigences auxquelles COSYLVAL a souscrit.

Organiser et assurer la **prévention des pollutions et la diminution des impacts environnementaux négatifs** de ses activités, produits et services jugés significatifs, ce qui se décline en 8 objectifs :

- A. Planifier la gestion forestière
- B. Identifier et gérer de façon adéquate les particularités forestières et prendre en compte les différentes fonctions de la forêt
- C. Favoriser la diversité des forêts et leur productivité et assurer le renouvellement des peuplements
- D. Réaliser des travaux d'exploitation, sylviculture et infrastructure en respectant l'environnement
- E. Assurer la sécurité des personnes
- F. Assurer la bonne valorisation économique des produits bois des adhérents
- G. Faire reconnaître et améliorer la contribution de la filière bois dans le cycle du carbone
- H. Respecter la réglementation environnementale et les exigences PEFC

Evaluer périodiquement sa **performance environnementale** dans l'objectif d'une amélioration continue de celle-ci.

Communiquer et réagir à l'égard des parties intéressées en diffusant toute l'information nécessaire auprès du personnel, des fournisseurs et des clients de COSYLVAL et des autres parties intéressées.

Adapter la formation de son personnel aux besoins de cette politique.

Assurer le bon fonctionnement de la chaîne de contrôle afin de garantir l'**origine des bois** à ses clients, notamment ceux **issus de forêts gérées durablement et certifiées PEFC**.

Ces engagements donnent un cadre à COSYLVAL pour établir et examiner des objectifs et cibles environnementaux.

Cette politique, adaptée au contexte des forêts privées d'Alsace par COSYLVAL, cohérente avec la politique de PEFC-Alsace, s'inscrit dans les démarches de certifications ISO 14001 et de gestion durable PEFC du Groupe Coopération Forestière, qui s'appuient sur les 6 critères de gestion forestière durable définis en 1993 lors de la conférence d'Helsinki pour les forêts européennes.

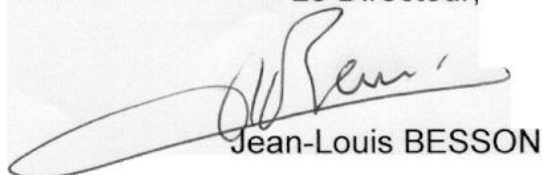
Le Président,



Michel ROLLI

Le 15 décembre 2006

Le Directeur,



Jean-Louis BESSON

Siège : 2, rue de Rome
67309 SCHILTIGHEIM CEDEX
Tél. 03 88 19 17 55 - Fax. 03 88 62 42 73
bureau67@cosylval.fr

Cette politique est disponible pour le public

Société coopérative agricole agréée N° F-B/R42/001
N° R.C.S. : D 425 131 794 - N° Siret : 425 131 794 00017
Code APE 020 A - Crédit Agricole Strasbourg Entreprise
Compte N° 17206.00070.51089211010.19 NII : FR 12 425 131 794

*"Une forêt privée gérée et préservée
par un réseau d'hommes compétents
au service des générations futures"*